



# La réforme des collectivités territoriales et le mouvement sportif

*Une analyse du projet de loi*





**A- Exposé des motifs,**

**B- Les principales dispositions actuelles du projet de loi,**

**C- Le sport en questions dans la réforme des collectivités territoriales.**



# A- Exposé des motifs





## A- Exposé des motifs

COMITÉ POUR LA REFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

**« Il est temps de décider »**

***Rapport au Président de la République***

5 mars 2009

Depuis les lois de décentralisation (1982), vingt rapports et aujourd'hui... quatre projets de loi en discussion

*(Sénat février 2010 ; Assemblée Nationale juin 2010 ; Sénat 2<sup>ème</sup> lecture août 2010 , Assemblée Nationale septembre 2010 , CMP en cours)*





A- Exposé des motifs...

# Un constat de départ



... quatre objectifs





A- Exposé des motifs...

# Un constat de départ

...« trop de structures aux compétences enchevêtrées et aux finances fragilisées »

Pays	Nb communes en 1950	Nb communes en 2007	% diminution
<b>France</b>	<b>38 800</b>	<b>36 783</b>	- 5 %
Allemagne	14 338	8 414	- 41 %
Espagne	9 214	8 111	- 12 %
<b>Royaume Uni</b>	<b>1 118</b>	<b>238</b>	- 79 %

La France compte aussi 101 départements, 25 régions et 2 611 EPCI)

Source : Conseil de l'Europe, Comité de la démocratie locale et régionale, 2007



A- Exposé des motifs...

## ... quatre objectifs

- 1- Réorganiser les collectivités autour de **deux pôles**, départements/région – communes/intercommunalité ;
- 2- **Simplifier** le paysage institutionnel (intercommunalité, regroupements de collectivités,...);
- 3- Créer des **métropoles** ;
- 4- **Clarifier les compétences** des collectivités et encadrer la pratique des cofinancements.

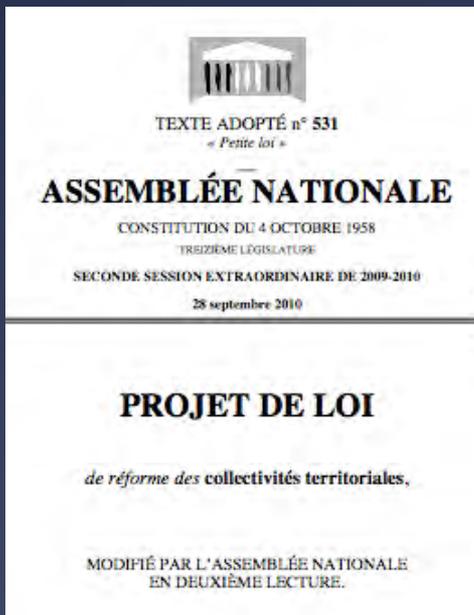


# B- Les principales dispositions actuelles du projet de loi,





## B- Les principales dispositions du projet de loi... (1)



# Le projet de loi de réforme des collectivités territoriales (septembre 2010)

(1) Avant travaux de la commission mixte paritaire  
prévus le 3 novembre 2010



*B- Les principales dispositions du projet de loi...*

- 1- Rénovation de l'exercice de la démocratie locale,
- 2- Adaptation des structures à la diversité des territoires,
- 3- Développement et simplification de l'intercommunalité,**
- 4- Clarification des compétences des collectivités territoriales,**
- 5- Dispositions finales et transitoires.

# Titre I - Rénovation de l'exercice de la démocratie locale,

- ✓ La création de conseillers territoriaux,
- ✓ De nouveaux modes de désignation des délégués communautaires.

*Nombre de conseillers territoriaux en région Centre et dans ses départements*

Centre	172	Cher	25
		Eure-et-Loir	29
		Indre	19
		Indre-et-Loire	35
		Loir-et-Cher	25
		Loiret	39





*B- Les principales dispositions du projet de loi...*

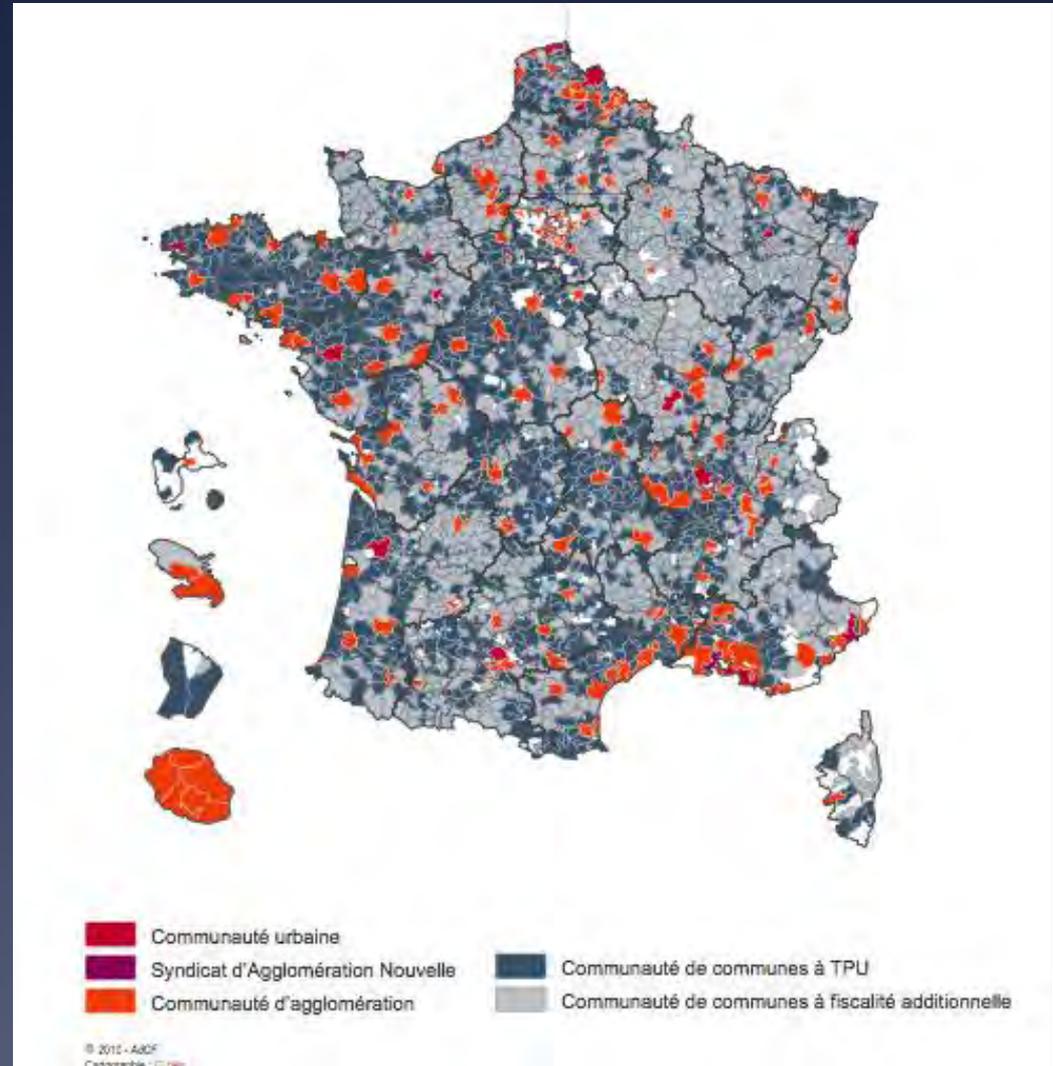
## **Titre II- Adaptation des structures à la diversité des territoires,**

- ✓ **La création des « métropoles » (450 000 ha),**
- ✓ **Les communes nouvelles,**
- ✓ **Le regroupement de collectivités territoriales.**



## Titre III- Développement et simplification de l'intercommunalité

- ✓ Achèvement et rationalisation de la carte de l'intercommunalité (SDCI) au 31/12/2013,
- ✓ Renforcement de l'intercommunalité.





## B- Les principales dispositions du projet de loi...

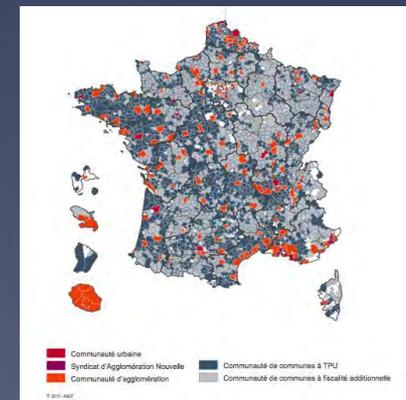
### Titre III- Développement et simplification de l'intercommunalité

- **2611 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**

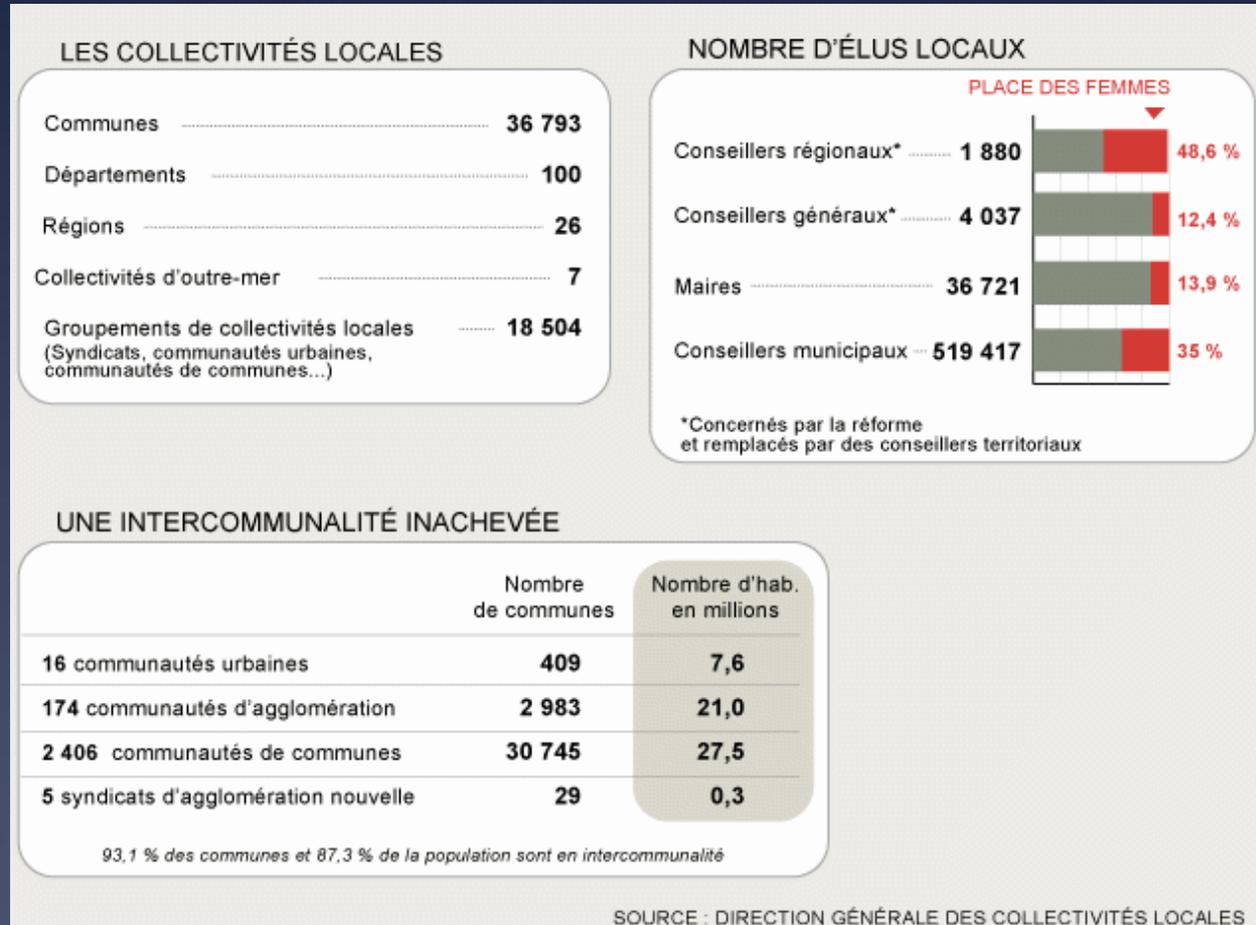
(2409 Communautés de communes, 181 communautés d'agglomération, 16 communautés urbaines, 5 Syndicats d'agglomération nouvelle) ;

- **34 773 communes** sont regroupées (95%) et représentent 89,1 % de la population.

Source : ADCF, janvier 2010



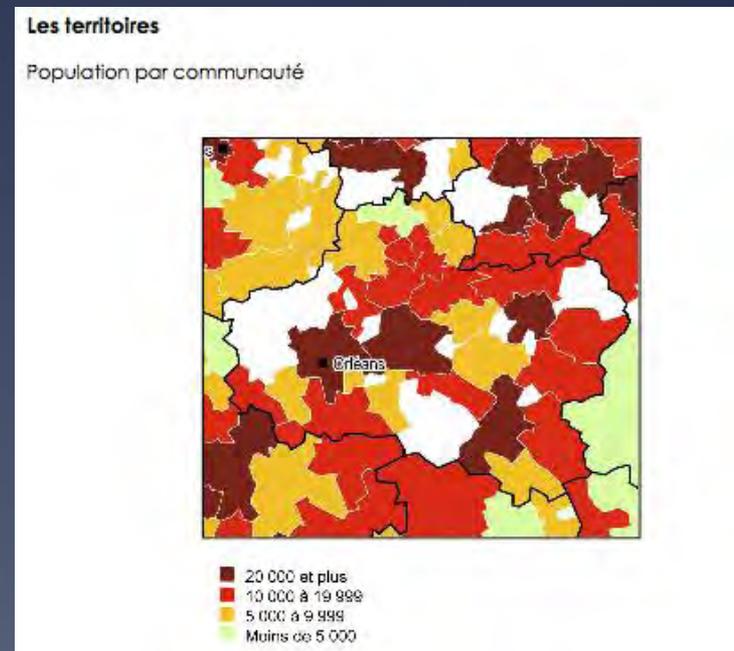
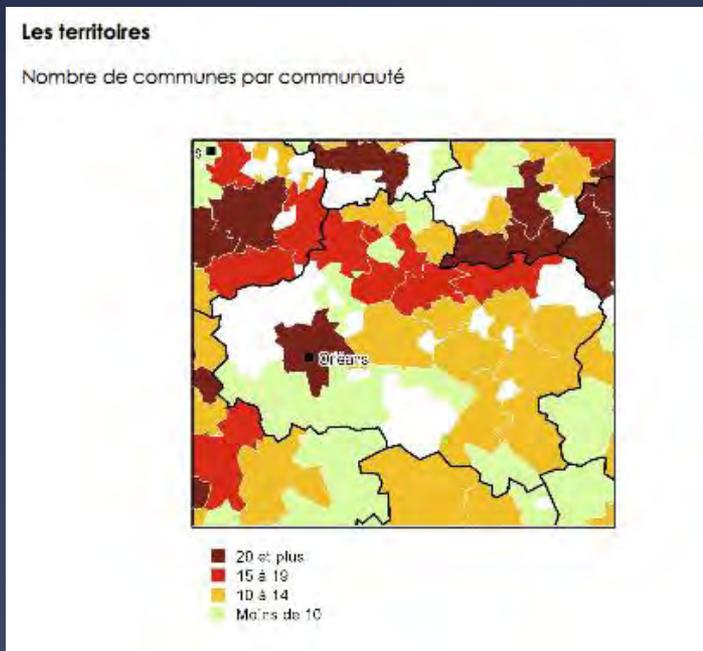
## Titre III- Développement et simplification de l'intercommunalité



# L'intercommunalité dans le Loiret

Mars 2010

**647 733 habitants,  
334 communes,  
24 EPCI (265 communes, 79%),  
69 communes hors EPCI.**





B- Les principales dispositions du projet de loi...

## Titre IV- Clarification des compétences des collectivités territoriales

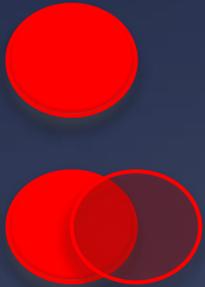


- ✓ La commune : **compétence générale** permettant d'agir en fonction de l'intérêt local,
- ✓ Le département et la région n'exerceraient plus que **des compétences exclusives** attribuées par la loi.



## B- Les principales dispositions du projet de loi...

L'idée forte... spécialiser les échelons



- ◆ Compétences **exclusives** (attribuées par la loi) ;
- ◆ Compétences **partagées** ;

*Art 35 : (...) Les compétences attribuées par la loi aux collectivités territoriales le sont à titre exclusif. Toutefois, la loi peut, à titre exceptionnel, prévoir qu'une compétence est partagée entre plusieurs catégories de collectivités territoriales. **Les compétences en matière de tourisme, de culture et de sport sont partagées entre les communes, les départements et les régions.***



B- Les principales dispositions du projet de loi...

## Un « **schéma d'organisation des compétences et de mutualisation des services** » entre Départements et Région...

*Art 35 bis : (...) Afin de faciliter la clarification des interventions publiques sur le territoire de la région et de rationaliser l'organisation des services des départements et des régions en encourageant leur mutualisation, le président du conseil régional et les présidents des conseils généraux (...) peuvent élaborer conjointement, dans les six mois qui suivent l'élection des conseillers territoriaux, un projet de **schéma d'organisation des compétences et de mutualisation des services**.*



*B- Les principales dispositions du projet de loi...*

## **L'impossibilité du cumul de subvention (Département/Région) sauf...**

*Art 35 quater : (...)* À compter du 1er janvier 2012, aucun projet ne peut bénéficier d'un cumul de subventions d'investissement ou de fonctionnement accordées par un département et une région, sauf s'il est décidé par une commune dont la population est inférieure à 3 500 habitants ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population est inférieure à 50 000 habitants. Cette disposition n'est pas applicable aux subventions de fonctionnement accordées dans les domaines de **la culture, du sport et du tourisme.**



*B- Les principales dispositions du projet de loi...*

## Titre V- Les dispositions finales et transitoires





# C- Le sport en questions dans la réforme des collectivités territoriales.





## *C- Le sport dans la réforme...*

1- La fin des clauses de compétence générale... un danger pour le sport ?

2- Deux défis majeurs pour les dirigeants sportifs.



C- *Le sport dans la réforme...*

# 1- La fin des clauses de compétence générale ... un danger pour le sport ?

**« Départements (ADF) et CNOSF s'inquiètent de la suppression de la clause de compétence générale »** (*Gazette des Communes et AFP, 29 juin 2010*).

« Les départements et CNOSF se sont inquiétés (...) de la suppression de la clause de compétence générale aux régions et aux départements qui priverait le sport de 1,3 milliard d'euros par an. »



C- *Le sport dans la réforme...*

# 1- La fin des clauses de compétence générale ... un danger pour le sport ?

La **Commune** serait la seule à conserver la clause de compétence générale,

Comment seront organisées et réparties les compétences définies par la loi pour le **Département** et la **Région** ?



C- Le sport dans la réforme...

*...ce que disait l'avant-projet de loi en juillet 2009...*

Cette « suppression de la clause de compétence générale **supprime de fait la possibilité pour la région et le département de financer les associations, les fédérations sportives et les clubs sportifs**, dès lors que leurs actions ne sont pas rattachées aux compétences de la région et du département »

*(exposé des motifs de l'art. 36 de l'avant projet de loi relatif aux possibilités de cofinancement)*



C- Le sport dans la réforme...

*...ce que dit; aujourd'hui le projet de loi (septembre 2010)*

Art 35 : (...) Les compétences attribuées par la loi aux collectivités territoriales le sont à titre exclusif. Toutefois, la loi peut, à titre exceptionnel, prévoir qu'une compétence est partagée entre plusieurs catégories de collectivités territoriales. **Les compétences en matière de tourisme, de culture et de sport sont partagées entre les communes, les départements et les régions.**



## C- Le sport dans la réforme...

*...ce que souhaite le CNOSF (Note de J-M. Brun, 10 mai 2010)*

- 1. La compétence sport doit être partagée entre tous les niveaux,*
- 2. Le Département doit bénéficier d'une compétence générale sport,*
- 3. La Région doit bénéficier d'une compétence générale sport,*
- 4. Possibilité de financement croisés pour les projets inter-territoriaux,*
- 5. Les actions communes doivent être menées par la collectivité la plus à même de coordonner (chef de file).*



C- Le sport dans la réforme...

...ce que réaffirme le CNOSF (Communiqué de presse du 25 septembre 2010)



Paris, le 25 septembre 2010

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Projet de réforme des collectivités territoriales : le Mouvement Sportif en alerte**

Le Conseil d'Administration du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a examiné le projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales débattu à l'Assemblée Nationale.

Le CNOSF se félicite que le sport soit reconnu comme étant une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités.

Le projet de texte prévoit également, par dérogation, que les subventions accordées dans le domaine du sport par les différentes collectivités pourront se cumuler.

Cependant, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce cumul ne sera plus possible en matière d'investissement pour de nombreuses collectivités portant les projets d'équipements sportifs.

Cette disposition interpelle fortement le Mouvement Sportif car elle fragilise la capacité de construction ou de rénovation des équipements sportifs nécessaires à la pratique sportive et aux équilibres de la société française.

Les missions d'intérêt général du Mouvement Sportif doivent continuer à se développer dans notre pays. La diversité des pratiques et l'accueil de tous les publics constituent une valeur ajoutée concernant tout à la fois l'utilité sociale, l'éducation, le bien-être et la santé, l'aménagement du territoire, l'économie, l'emploi ...

C'est pourquoi, il est aussi nécessaire en matière d'investissement de continuer à permettre les financements croisés en vigueur aujourd'hui.

L'avenir doit se construire sur la base de la confiance et de la coresponsabilité avec le Mouvement Sportif.

Le CNOSF demande au Gouvernement et au Parlement d'amender le texte susvisé en conséquence.

*« (...) Le projet de texte prévoit également, par dérogation, que les subventions accordées dans le domaine du sport par les différentes collectivités pourront se cumuler.*

*Cependant, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce cumul ne sera plus possible en matière d'investissement pour de nombreuses collectivités portant les projets d'équipements sportifs. (...) »*



*C- Le sport dans la réforme...*

## **2- Deux défis majeurs pour les dirigeants sportifs**

1- Le défi des ressources,

2- Le défi de l'adaptation à la nouvelle organisation des territoires.



## C- Le sport dans la réforme...

# 1- Le défi des ressources,





## La dépense sportive en France en 2007

	En milliards d'€	En %
Ménages	16,4	49,7 %
Etat	3,2	9,7 %
<b>Collectivités locales</b>	<b>10,2</b>	<b>30,9 %</b>
Entreprises	3,2	9,7 %
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>100%</b>
% du PIB	1,75	

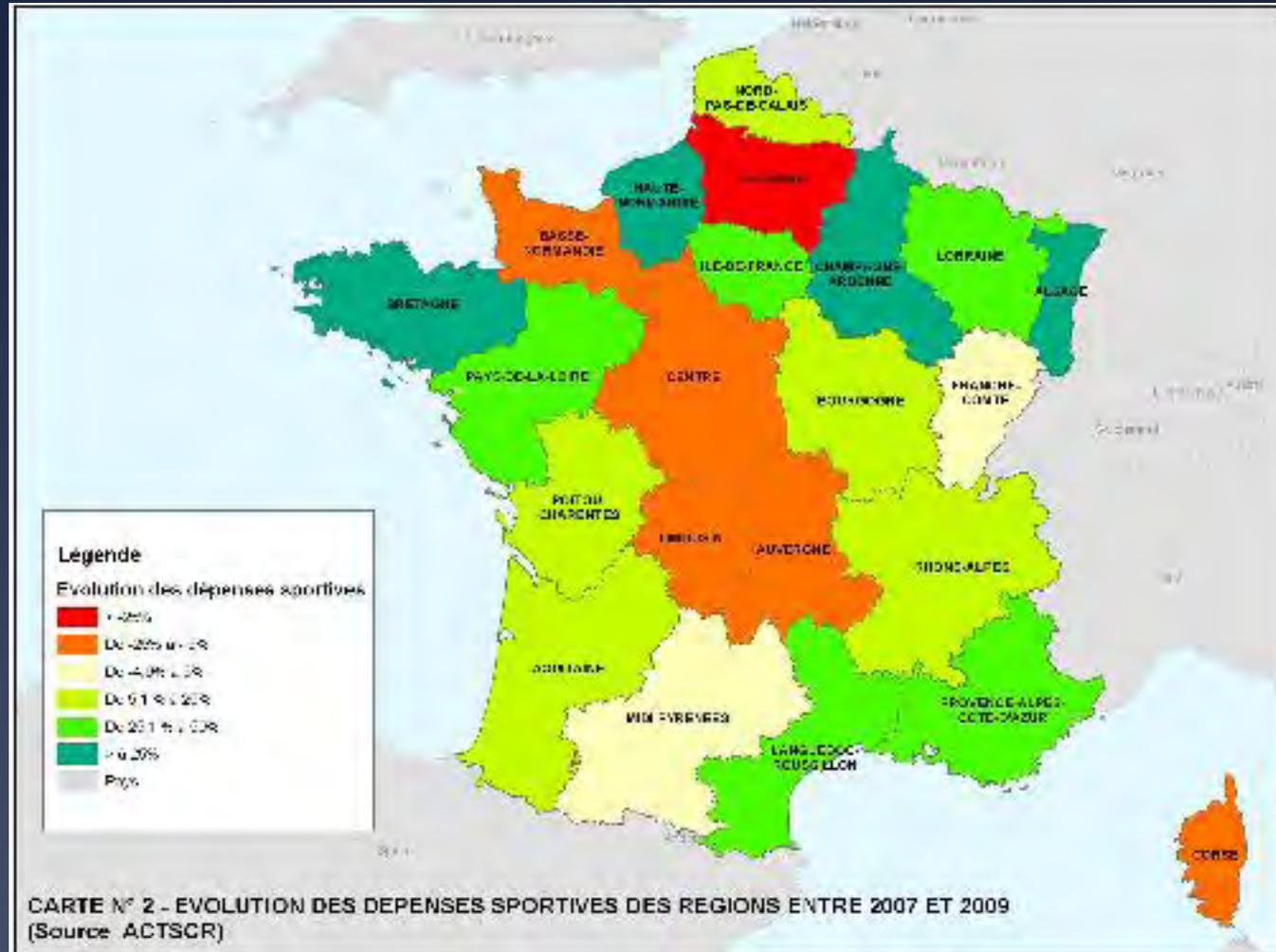
Source : INSEE, DGCL

## LES BUDGETS SPORTIFS DES REGIONS EN 2009

(Source ACTSCR)

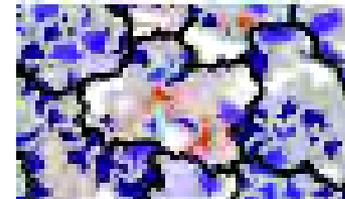
Régions	Dépenses du sport en 2009	Investis- -sement	Invest. /Total	Fonction- -nement	Fonct. /Total	Euros par habitant	Dépenses sport / Budget Région
Alsace	12 032 975	7 195 318	60%	4 837 657	40%	6,63 €	1,51%
Aquitaine	15 405 060	9 054 235	59%	6 350 825	41%	4,94 €	1,27%
Auvergne	8 861 832	6 247 232	70%	2 614 600	30%	6,63 €	1,41%
Bourgogne	11 968 832	7 587 060	63%	4 381 772	37%	7,35 €	1,54%
Bretagne	30 419 847	20 231 877	67%	10 187 970	33%	9,83 €	2,77%
Centre	27 695 066	16 953 411	61%	10 741 655	39%	10,99 €	2,82%
Champagne-Ardenne	13 607 200	10 384 820	76%	3 242 380	24%	10,16 €	2,30%
Corse	10 714 037	6 920 452	65%	3 793 585	35%	36,43 €	1,66%
Franche-Comté	7 627 593	3 063 995	40%	4 563 598	60%	6,63 €	1,50%
Ile-de-France	70 651 785	57 704 050	82%	12 947 735	18%	6,13 €	1,56%
Languedoc-Roussillon	21 573 000	9 640 000	45%	11 933 000	55%	8,51 €	1,97%
Limousin	12 312 912	7 485 850	61%	4 827 063	39%	16,85 €	2,75%
Lorraine	22 495 384	13 246 656	59%	9 248 728	41%	9,63 €	2,37%
Midi-Pyrénées	18 299 363	9 388 682	51%	8 910 681	49%	6,59 €	1,50%
Nord-Pas-de-Calais	23 726 129	9 740 118	41%	13 986 011	59%	5,90 €	1,22%
Basse-Normandie	11 352 318	5 365 339	47%	5 986 979	53%	7,79 €	1,82%
Haute-Normandie	27 659 041	17 611 635	64%	10 047 406	36%	15,27 €	3,04%
Pays-de-la Loire	30 737 565	15 034 038	49%	15 703 527	51%	8,91 €	2,23%
Picardie	23 444 702	8 383 778	36%	15 060 923	64%	12,38 €	2,34%
Poitou-Charentes	10 435 532	4 005 020	38%	6 430 512	62%	6,05 €	1,52%
Provence-Alpes-CA	64 398 156	30 469 394	47%	33 928 762	53%	13,37 €	3,48%
Rhône-Alpes	45 544 106	22 987 806	50%	22 556 300	50%	7,56 €	1,92%
<b>TOTAUX</b>	<b>520 962 434</b>	<b>298 680 766</b>	<b>57%</b>	<b>222 281 669</b>	<b>43%</b>	<b>8,48 €</b>	<b>2,15%</b>



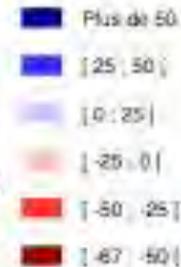


**La nouvelle carte des richesses fiscales que donnent à voir les simulations (source ADCF 2010)**

*Premières simulations des incidences du remplacement de la taxe professionnelle et premier aperçu des nouvelles dynamiques géographiques des richesses fiscales.*



Gains et pertes (en %) :



Source : OPC d'après DGCL



*C- Le sport dans la réforme...*

## 2- Le défi de l'adaptation à la nouvelle organisation des territoires.



## C- Le sport dans la réforme...

*Une organisation actuelle en comités régionaux et départementaux avec la base des clubs...*

Région	Comités régionaux et CROS
Département	Comités départementaux et CDOS
EPCI	
Commune	Clubs

*Quelle nouvelle organisation sportive territoriale demain ?*

Région	.....?
Département	..... ?
EPCI	.....?
Commune	..... ?

## Six éléments de contexte à prendre en compte...

1. La révision générale des politiques publiques,
2. La réforme de la fiscalité locale,
3. La régionalisation du CNDS,
4. La concurrence accrue du secteur commercial et marchand,
5. Le développement des pratiques hors club
6. La crise économique et sociale.





C- Le sport dans la réforme...

Et les incertitudes liées au devenir du projet de loi à l'automne 2010...

**« La Réforme territoriale sort laminée du Sénat »**

*« Le Sénat a adopté en deuxième lecture, dans la nuit de mercredi 7 juillet au jeudi 8, le projet de loi sur la réforme territoriale par 165 voix contre 159. (...) Rien n'est réglé quant au sort de ce projet de loi (...). »*

*(Le Monde du 9 juillet 2010)*

**« Réforme des collectivités territoriales : les élus réaffirment leurs craintes »**

*« La réunion de la commission mixte paritaire qui doit départager sénateurs et députés sur les points de blocage du texte (...) est reportée au 3 novembre prochain »*

*(Le Monde du 19 octobre 2010)*



C- *Le sport dans la réforme...*

## **La contribution du mouvement olympique et sportif au développement dans les territoires...**

**...doit s'organiser autour de trois principes clefs :**

- (1) la légitimité,
- (2) la proximité,
- (3) la solidarité.



**S'emparer de la réflexion...**

**... pour construire et  
proposer un modèle  
d'organisation adapté**

Daniel Vaillau avec les contributions de Marcel Retailleau, René Bonnet, Bernard Ponceblanc,  
Jean-Claude Riquin



**Le mot clef...**

**...mutualisation ?**

Daniel Vaillau avec les contributions de Marcel Retailleau, René Bonnet, Bernard Ponceblanc,  
Jean-Claude Riquin



## Sources

- Projet de loi organique relatif à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales et des EPCI ;
- Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseillers généraux et régionaux ;
- Projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale ;
- ***Projet de loi de réforme des collectivités territoriales***

<http://infos.lagazettedescommunes.com/dossiers/reforme-des-collectivites-decryptage-des-projets-de-loi/>



# Annexes et compléments



## Répartition des compétences...ce qu'analyse le Projet de loi (étude d'impact)

En millions d'€	Région	%	Département	%
Compétences exclusives	<b>17 312</b>	<b>73 %</b>	<b>48 848</b>	<b>82 %</b>
Compétences non exclusives	<b>2 797</b>	<b>12 %</b>	<b>10 823</b>	<b>18 %</b>
<i>...dont culture, vie sociale, sport, jeunesse, loisirs</i>	<b>989 (35%)</b>	<i>...3,4%</i>	<b>2 260 (20%)</b>	<i>...3,2%</i>
Total	<b>29 333</b>	100% (compétences intermédiaires incluses)	<b>69 711</b>	100%

Source : DGCL, budgets primitifs 2009



## 66% des pratiquants sportifs sont autonomes

	Effectifs en milliers	En % des 15 ans et +	En % des pratiquants
<b><u>Modalités de pratique</u></b>			
<b>Pratique autonome</b>	<b>22 382</b>	<b>47</b>	<b>66</b>
Pratique institutionnalisée	11 700	24	34
Association ou club	9 758	20	29
Licenciée	7 084	15	21
Cours, entraînement	6 264	13	19
Compétition officielle	3 302	7	10
<b>Fréquence de la pratique</b>			
Au moins une fois par semaine	25 209	53	74
<b>Ensemble des pratiquants (15 ans et plus)</b>	<b>34 082</b>	<b>71</b>	<b>100</b>

Source : « La pratique des activités physiques et sportives en France » (MJSVA, MCC, INSEE, 2003)

